

# FORMATION ÉLUS DE L'INSTITUT PARIS REGION

## LES POLITIQUES LOCALES DE SÉCURITÉ : DIVERSITÉ DES APPROCHES ET LEVIERS

1 jour

15 octobre 2019

Lieu : L'Institut Paris Region  
15 rue Falguière 75015 Paris

La sécurité constitue un enjeu majeur pour les collectivités. C'est une dimension de la qualité de vie, un vecteur d'attractivité territoriale et un champ d'action que les acteurs locaux sont appelés à investir toujours plus dans le contexte actuel. Quels sont les problèmes identifiés ? Quel type de réponses apporter ? Comment les adapter localement ?

Cette formation apportera des éclairages tant sur les enquêtes de victimation que sur la prévention situationnelle, la vidéosurveillance, les polices municipales ou les dispositifs partenariaux. Elle permettra aux élus de revenir sur les différentes dimensions des politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance telles qu'elles se déclinent dans les territoires.

### Compétences visées

- Développer une réflexion sur les outils de mesure des phénomènes de délinquance et du sentiment d'insécurité ;
- Mieux décrypter le rôle des acteurs en présence, l'imbrication des échelles d'action et l'articulation des dispositifs partenariaux ;
- Renforcer leur capacité d'analyse des enjeux de sécurité et mettre en perspective les orientations des politiques mises en oeuvre.

### Outils pédagogiques

Interventions de L'Institut Paris Region, d'élus et de techniciens, appui sur des témoignages et pratiques de terrain. Une large place sera donnée aux échanges.

### Coordinatrices de la session

**Camille GOSSELIN**, urbaniste et **Virginie MALOCHET**, sociologue, Mission Prévention Sécurité, L'Institut Paris Region

### Public concerné

Élus des collectivités.

### OBJECTIFS

Mieux cerner les enjeux, identifier les outils et les leviers d'actions, partager différentes pratiques et retours d'expériences.

### PROGRAMME

9h00 : Ouverture

- **Fouad AWADA**, directeur général de L'Institut Paris Region

#### Des politiques à dimensions multiples : éléments de compréhension et d'analyse

Mesurer l'insécurité : l'enquête "victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France"

- **Hélène HEURTEL**, statisticienne, L'Institut Paris Region

Aménager pour favoriser la sécurité des espaces publics : portée et limites de la prévention situationnelle

- **Camille GOSSELIN**, urbaniste, L'Institut Paris Region

Conduire une politique locale de sécurité : polices municipales, initiatives intercommunales, enjeux de gouvernance et de partenariat

- **Virginie MALOCHET**, sociologue, L'Institut Paris Region

12h30 : Déjeuner en commun

14h00

#### Des collectivités qui agissent au quotidien : retours d'élus et de techniciens

Comment coordonner plus efficacement les politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance ?

Comment favoriser la complémentarité entre les dispositifs de sécurisation (techniques ou humains) ?

Quelles démarches novatrices promouvoir ?

#### Témoignages croisés

- **Élodie SORNAY**, 1<sup>ère</sup> maire adjointe d'Achères, vice-présidente de la commission prévention/sécurité de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF).

- **Didier VULLIERME**, 3<sup>ème</sup> maire adjoint de Villeurbanne

- **Marjorie LEBRUN**, coordonnatrice sécurité prévention de la délinquance, Ville de Romainville et Est Ensemble

17h00 : Fin de la formation

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

**Cette formation est prise en charge, selon votre choix :**

- directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- par votre Droit individuel à la formation d'élu.

**Bulletin d'inscription ci-joint à remplir et à faire valider par votre collectivité.**

**A retourner par mail : [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr).**

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription.

## MODALITÉS ET TARIFS

### **Si cette formation est prise en charge par votre collectivité**

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'Institut Paris Region établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de déplacement seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

### **Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élu**

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF – deux mois avant la formation.

**Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.**

- Collectivités au-dessus de 50 000 habitants : 690€
- Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants : 490€
- Collectivités en-dessous de 10 000 habitants : 290€

### **Modalités de remboursement**

L'Institut Paris Region vous accompagnera dans vos démarches.

Contact : [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr), Tél : 01 77 49 77 49

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de participants est limité à 15 pour faciliter les échanges d'expériences.

Consultez notre programme de formations sur le site internet de l'IAU : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

### **CONTACT**

Brigitte GUIGOU,  
chargée de mission formation à L'Institut Paris Region

[formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr)  
Tél : 01 77 49 77 49



# FORMATION ÉLUS DE L'INSTITUT PARIS REGION

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention de formation

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus

A renvoyer par mail à [formations@institutparisregion.fr](mailto:formations@institutparisregion.fr) avant le 5 octobre 2019

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| NOM*                          |  |
| Prénom*                       |  |
| Profession*                   |  |
| Élu(e) de la collectivité de* |  |
| Fonction ou délégation*       |  |
| Téléphone*                    |  |
| Mail*                         |  |

*\*Toutes les rubriques doivent être complétées obligatoirement*

S'inscrit à la journée de formation :

Intitulé : « LES POLITIQUES LOCALES DE SÉCURITÉ : DIVERSITÉ DES APPROCHES ET LEVIERS »

Date : 15 octobre 2019

Lieu L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris

| TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU* |  |          |
|---|--|----------|
|   | Collectivités au-dessus de 50 000 habitants    | 690 € HT |
|   | Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants | 490 € HT |
|   | Collectivités en-dessous de 10 000 habitants   | 290 € HT |

*\*Cochez la case correspondante*

|  |
|--|
| Date et signature du candidat à la formation : |
|--|

TSVP

**COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE**

\_\_\_\_\_

*Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus  
attribué à L'Institut Paris Region le 4 juin 2018.*



**A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ**

**À compléter par la collectivité**

Accord pour la participation de : M.....

A la journée de formation organisée le 15 octobre 2019 à L'Institut Paris Region

Sur le thème de :

«LES POLITIQUES LOCALES DE SÉCURITÉ : DIVERSITÉ DES APPROCHES ET LEVIERS»

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : .....

Paiement à envoyer à : L'Institut Paris Region – 15, rue Falguière 75015 Paris

- chèque (à l'ordre de L'Institut Paris Region)
- mandat administratif (bon de commande à L'Institut Paris Region, numéro.....)

Date, signature et cachet de la collectivité :

**B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations)**

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus. Pour cela, vous devez envoyer votre demande de financement (document joint) à la Caisse des Dépôts et Consignations au moins 2 mois avant le début de la formation.

Démarche à suivre :

1. Demander un devis auprès de L'institut Paris Region
2. Contacter la Caisse des Dépôts et Consignations – Mission DIF-Élus, tél. 02.41.05.20.60, mël : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr)  
Caisse des Dépôts et Consignations  
Direction des retraites et de la solidarité  
Mission DIF-Élus - PAS 401  
24, rue Louis Gain  
49939 Angers Cedex 09
3. Transmettre votre demande de financements à la Mission DIF-Élus comportant : le devis, le formulaire de demande de financement, une copie de vote pièce d'identité, un RIB.
4. La réponse du CDC est directement envoyée à l' élu (délai instruction du dossier 2 mois)
5. Informer L'Institut Paris Region de la réponse du CDC et lui envoyer signée la convention tripartite transmise par la CDC.